

VILLAGE DE LA JUSTICE
www.village-justice.com

Le site leader de la communauté des professions du droit :
Emploi, Actualités, Forums et échanges, Annuaires, Gestion professionnelle...

Adresse de cette page :
http://www.village-justice.com/articles/spip.php?page=imprimer&id_article=277

Espace Professionnels / Emploi et Formation des juristes / L'emploi des juristes, avocats, notaires, para-legal... /

Publication : 4 février 2004

Transfuges, ces juristes papillons. Retours d'expérience. (Enquête)

Nombre de juristes s'interrogent fréquemment sur les possibilités de passerelles entre les différentes professions juridiques.
En effet, avec des formations de plus en plus spécialisées, des besoins juridiques de plus en plus spécifiques et un marché de l'emploi incertain, les juristes tentent de faire valoir leurs compétences.

Pour mener à bien notre investigation, le Village de la Justice a choisi trois juristes aux parcours atypiques, représentatifs de cette tendance de plus en plus forte aux changements de carrière. Ils vous livrent leurs expériences et leurs ressentis.

1) Du juriste d'entreprise à l'avocat, l'exemple de Me Gilles Buis, avocat à la Cour d'appel de Paris

Gilles Buis est avocat dans les secteurs de la communication et de la distribution après avoir fait l'essentiel de sa carrière en entreprise.

Très jeune, il était déjà intéressé par la profession d'avocat, mais il voulait éviter les divorces et le droit de la famille.

Après une maîtrise de droit des affaires et fiscalité à Assas, il s'orientait donc vers les droits des sociétés, du travail ou financier. J'ai aussi acquis des expériences complémentaires dans tous les domaines du droit de l'entreprise.

Après une maîtrise de droit des affaires et fiscalité à Assas, il a notamment dirigé les services juridiques liés à la communication dans des grands groupes tels que Canal+, Sega France ou encore le milieu de la publicité.

VJ : Vous avez toujours été un membre actif de l'AFJE (NDLR : Association Française des Juristes d'Entreprises). Qu'est-ce que cela vous a apporté et qu'est-ce que cela vous apporte encore ?

Je dirais en fait que cette association Å representative de la profession - m'apporte déjà ce que j'y amène, c'est-à-dire un échange de compétences et d'expériences, un véritable travail d'équipe, sans concurrence.

Hormis l'intérêt évident d'y avoir développé un réseau d'amis et de nombreuses relations, j'y ai aussi approfondi ma culture de l'entreprise et mon goût des responsabilités.

C'est en 1995 que j'ai créé la commission "juristes PME", que j'ai animée durant presque 8 ans ; puis, la commission "droit de la communication et commerce électronique" il y a maintenant deux ans. Je suis également resté quelques années au Conseil d'Administration, dont je n'ai démissionné que pour devenir avocat.

Vous avez succombé aux sirènes de la profession d'avocat. Pourquoi ?

C'est au cours de l'été 2003 que j'ai décidé de créer mon entreprise et que j'ai constaté que les feux étaient au vert pour la passerelle ; je me suis donc lancé. Je trouvais fascinant de créer ma propre entreprise et de construire, bâtir.

Parce que cela correspondait à mes attentes : développer un business, construire du durable, c'est-à-dire quelque chose qui sera encore là dans vingt ans. Il est vrai que j'aime bien "être maître du jeu".

Je peux choisir mon domaine d'activités, dans lequel j'ai une vraie valeur ajoutée, et mes clients, qui sont des personnes morales uniquement.

Ne pas me considérer comme un avocat de souche et le dire aux clients constitue également un atout puisque je mets en avant mes connaissances de l'entreprise et ses hommes.

Ensuite, il y a une qualité de contact beaucoup plus facile qu'en entreprise. Je trouve que c'est une relation confortable étant donné que le lien de subordination saute.

Et ça marche ! Les trois derniers mois ont été très encourageants, puisque conforme aux objectifs de chiffre d'affaires (retrouver une rémunération au moins égale à celle que je percevais en entreprise). La prochaine étape sera une mutualisation de la charge de travail (recruter un collaborateur sous deux ans, ou avant).

Avez-vous une remarque d'ordre général à formuler ?

Actuellement, j'ouvre beaucoup mes yeux et mes oreilles. Je découvre des choses que je ne connaissais pas, et notamment, j'apprends à connaître mes nouveaux pairs : les avocats.

Je crois qu'il faut créer des partenariats entreprises/avocats sur la durée, surtout pour les entreprises n'ayant pas les moyens de posséder un service juridique.

Enfin, après le nombre d'années que j'ai passées en entreprise, je ne peux que continuer à aimer l'entreprise et les juristes d'entreprises.